



Forum Esker 2022

26 & 27 Mai 2022, Val-d'Or

- Actes -



Illustration couverture :
Mot d'ouverture / M. Pierre Corbeil, président d'honneur
Violaine Lafortune

Table des matières

Documentation accessible.....	4
Questions et commentaires du public	5
Sondage du public - Résultats	14
Sélection de photographies et de citations.....	22

Documentation publiée

[Cahier du participant](#)

[Programmation](#)

PDF des présentations

- [Les eskers : la connaissance pour une gestion durable des eaux souterraines](#), Vincent Cloutier, UQAT
- [Enjeux contemporains concernant la recherche scientifique sur l'hydrogéologie des eskers](#), Éric Rosa, UQAT
- [La recherche comme outil clé afin d'aménager de façon durable les forêts des eskers](#), Miguel Montoro Girona et Guillaume Grosbois, UQAT
- [Le Projet Esker : Dix ans d'actions en faveur d'une gouvernance régionale des eskers](#), Lise Jaton, Chargée de projet, SESAT
- [Schéma d'aménagement : Un pas de plus pour la protection de l'eau souterraine](#), Mélanie Falardeau, MRC d'Abitibi
- [Amélioration des pratiques à Hydro-Québec pour la protection des eskers aquifères lors de la construction et de l'exploitation des lignes de transport](#), Annie Prince, Hydro-Québec
- [Étude de cas d'un projet de mine près d'un esker](#), Yves Leblanc, Richelieu Hydrogéologie
- [Eskers aquifères et cadre d'autorisation environnemental du secteur minier](#), Olivier Pitre, SESAT
- [Portrait régional des prélèvements d'eau municipaux approvisionnés par eskers aquifères](#), Olivier Pitre, SESAT
- [Protection de la source d'eau potable de la Ville d'Amos ... grands défis et patience](#), Régis Fortin, Ville d'Amos
- [Futur de la gouvernance d'eskers: les enseignements du passé et du présent](#), Olivier Pitre, SESAT.

Questions et commentaires du public

Jeudi 26 mai

Question : Est-ce que les lacs d'eskers qui ont une biogéochimie plus proche de l'eau de pluie que de l'eau souterraine sont un problème ?

Réponse Éric Rosa (UQAT-GRES) : Si l'on observe les lacs de kettles, on a deux systèmes distincts: ceux qui sont alimentés par l'eau souterraine et ceux qui sont remplis par l'eau de pluie. Ils vont avoir des réponses très différentes aux flux de contaminants. Si l'on prend les cas des fosses septiques, les deux types de kettles vont avoir des capacités à supporter les contaminations différentes. Ceux qui dépendent de l'eau de pluie pour leur remplissage sont plus sensibles aux variations climatiques. L'eau souterraine est un tampon au niveau thermique, géochimique et hydrologique capable de stabiliser un système. Les lacs déconnectés de l'eau souterraine pourraient être un peu plus réactifs. Ce ne sont pas des problèmes, mais il va y avoir des réponses très différentes aux forçages externes.

Question : Est-ce que vous sentez qu'il y a une ouverture du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) pour prendre en compte l'intégrité des écosystèmes sur les eskers aquifères ?

Réponse Miguel Montoro Girona (UQAT-GREMA) : On collabore beaucoup avec le MFFP. Ce qui manque c'est la communication sur la caractérisation des espèces animales et végétales présentes sur les eskers. S'il y a un manque de connaissance, c'est plus complexe de demander de protéger un secteur particulier. Les objectifs sont d'apporter la connaissance et l'information pour par la suite le transmettre au MFFP.

Question : Allez-vous étudier s'il y a des différences notoires entre les coupes forestières, les feux de forêt sur esker et les épidémies d'insectes ?

Réponse Miguel Montoro Girona (UQAT-GREMA) : C'est la prochaine étape, mais on n'a pas encore les financements. C'est très intéressant d'étudier une perturbation naturelle, car c'est un événement ponctuel et soudain qui peut changer la structure, la composition et le fonctionnement des peuplements forestiers touchés. Ce sont des éléments importants à étudier et à comprendre, dans un contexte de changements climatiques.

Question : On a entendu des statistiques sur l'eau qui permettent d'abreuver les populations. Est-ce que les volumes d'eau exportés hors de la région sont inclus dans ces statistiques ?

Réponse Lise Jaton (SESAT) : C'est une bonne question. Ces statistiques ne concernent pas les données commerciales incluant les ventes d'eau embouteillée.

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : Les débits de prélèvement sont considérés comme des informations qui appartiennent au préleveur, qu'il soit public ou privé. En région, on est l'exception à avoir obtenu les données de prélèvements pour 2013. Des démarches sont en cours pour obtenir des données plus récentes.

Question : Sur votre territoire, quel est le pourcentage d'aires protégées ? Avez-vous fait des demandes pour mettre en place des Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) ?

Réponse Mélanie Falardeau (MRC Abitibi) : Pour votre première question, je n'ai pas le pourcentage exact, mais on est la MRC avec le plus faible pourcentage d'aires protégées en région. En ce qui concerne la seconde question, on a déposé en 2017 nos TIAM temporaires. On

doit compléter le processus pour rendre ces TIAM permanents. C'est la dernière étape qui reste à franchir. Cependant, comme un dépôt a été fait, c'est déjà applicable sur notre territoire. L'information est disponible sur le site internet de la MRC Abitibi.

Question : Est-ce que votre Schéma d'aménagement (SAD) s'applique à d'autres eskers que celui de Saint-Mathieu ?

Réponse Mélanie Falardeau (MRC Abitibi) : Le SAD s'applique à l'ensemble des eskers de la MRC d'Abitibi.

Question : Est-ce que cela s'applique de la même façon partout et comment cela est-il mis en œuvre entre les territoires privés et les territoires publics ?

Réponse Mélanie Falardeau (MRC Abitibi) : Tout dépend des usages. Il y a certaines lois gouvernementales que l'on ne peut pas outrepasser. Pour les mines, le seul pouvoir de la MRC est de proposer des TIAM. Sinon, il n'y a pas de distinction entre les territoires publics et privés. Tout cela s'applique à l'ensemble du territoire.

Question : Est-ce que des phytocides sont utilisés à proximité des eskers ?

Réponse Annie Prince (Hydro-Québec) : Cela fait 13 ans qu'il n'y a pas eu d'épandage de phytocides en Abitibi-Témiscamingue. Ce qui va être préférentiellement utilisé, ce sont des traitements de souche pour les érables rouges. Ces derniers sont très peu présents dans la région et ne représentent pas un enjeu. La première étape est de préserver les eskers. Des discussions sont en cours pour mettre en place des rayons de protection autour des eskers. On reste ouvert à la création de zones tampons.

Question : Est-ce que vos collègues des autres MRC ont fait des démarches pour adapter à leurs territoires certaines bonnes pratiques ? On sait que la sensibilité sur la question des eskers existe et est bien ancrée en région.

Réponse Mario Sylvain (MRC Vallée-de-l'Or) : Ce sont des séquences de travail. Le Second SAD a été adopté en 2005, mais a été travaillé à partir de 1995 à 2005. Dans ces années, il y a eu un début d'intérêt sur les eskers et les moraines. Cela a été inséré à la fin d'un petit paragraphe en disant qu'il va falloir faire quelque chose avec cela, les cartographier et peut-être les protéger. Les informations sont arrivées via le PACES et la SESAT par la suite. Le schéma n'est pas encore révisé, mais il y aura certainement un intérêt à ce moment-là.

Réponse Mélanie Falardeau (MRC Abitibi) : Il va y avoir une conjoncture favorable lors de la réalisation du schéma troisième génération. L'eau souterraine est présente dans le discours régional. À l'heure actuelle, le gouvernement confie de nombreux mandats aux MRC. Ce n'est pas par manque d'intérêt que les questions touchant à l'eau souterraine ne sont pas abordées, ce sont le temps et les effectifs qui manquent. La troisième révision débutera lorsque les orientations gouvernementales seront reçues. Le processus est long et complexe, les dernières datent de 1998. Le processus de révision du SAD ne sera pas engagé avant d'avoir la nouvelle mouture des grandes orientations.

Question : Comment travaillez-vous pour adresser des requêtes aux échelons supérieurs pour les dossiers d'aménagements ? Il y a certaines préséances à respecter pour aménager le territoire. Il y a un besoin d'informations criant pour plus de données. Comment vous organisez-vous pour faire débloquer les demandes d'accès à l'information ?

Réponse Martin Roch (Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana) : En 2013, la Ville d'Amos, la municipalité de Saint-Mathieu et la SESAT, sont allés présenter un mémoire au gouvernement

sur la manière dont on devrait gérer, se préoccuper et gouverner toutes les activités qui ont lieu sur les eskers. Le principe de base était que lorsqu'il y a de trop fortes incertitudes, le principe de précaution prime. Des représentations ont été faites, mais la décision se prend au-dessus. Les municipalités travaillent d'arrachepied pour livrer le quotidien. La réalité terrain aide à brasser la grande machine. On fait avec les ressources dont on dispose et dans le cadre hiérarchique imposé. Cependant, les discussions se développent au-delà des limites administratives et territoriales.

Question : Les discussions ont-elles lieu ou est-ce que ce sont seulement des discours ?

Réponse Martin Roch (Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana) : Est-ce que tout le monde discute ? Je ne sais pas. Mais à Saint-Mathieu, on a toujours eu besoin de gens neutres. Le pire est d'avoir un maire qui est sûr d'avoir raison. Par contre, si une proposition d'action est étayée par des suggestions basées sur des faits, c'est la meilleure façon de présenter des projets susceptibles de nous mener collectivement plus loin.

Réponse Annie Prince (Hydro-Québec) : On va mener des consultations les plus larges possibles. Les apports du milieu, le fait que les gens soient présents aux portes ouvertes, c'est ce qui alimente la construction d'un projet grâce aux préoccupations et aux commentaires reçus. On parvient à mettre tout cela dans la balance, à améliorer les projets, mais aussi à s'insérer dans le milieu en tenant compte des réalités locales.

Commentaire : Il manque une instance régionale. La SESAT a une expertise régionale. Il faut soutenir cet organisme qui va aider les municipalités et les MRC à mettre dans leurs SAD et règlements des protections pour les eskers sur le territoire. Que ce soit un esker aquifère ou non, la qualité de l'eau n'est pas la même partout en région. Il faut travailler en équipe. La seule instance régionale qui reste est la Conférence régionale des préfets (CRP), mais ils sont 5 ou 6 personnes. Il faut poursuivre avec le GRES l'acquisition des connaissances afin de mettre en place des décisions raisonnées en matière d'aménagement.

Réponse Yves Grafteaux (OBVT) : On a besoin de se concerter. La seule façon de faire pression sur les échelons supérieurs, c'est d'agir à plusieurs. Il faut qu'on travaille ensemble. C'est grâce à la concertation que l'on décèle les failles dans le système, les failles dans la réglementation et plus globalement ce qui ne fonctionne pas. On essaie de financer la SESAT, sensibiliser les populations. On a des manques de lieux de concertation. On n'arrive pas à ramener la population, car ce sont souvent des enjeux de professionnels. La meilleure façon est de travailler ensemble pour combler ce manque.

Question : As-tu eu la chance de revenir sur un site qui a été modélisé dans le cadre d'une évaluation d'impact pour avoir une validation des modèles et une mesure de la performance ou est-ce que ce sont toujours des prédictions qui sont faites ?

Réponse Yves Leblanc (Richelieu Hydrogéologie Inc) : Il n'est pas toujours possible de faire une analyse post-audit. Cependant, cela a été le cas en 2010 pour le projet Monique opéré par mine Richemont à proximité de Louvicourt. Un rabattement a été prévu. Ce projet est entre deux eskers, mais ils sont assez éloignés. Le projet est très proche d'une tourbière. Les données de suivi issues des piézomètres installés sur le site ont été transmises. La modélisation a collé à la réalité. La tourbière s'est correctement rétablie, sans intervention de restauration. Les statistiques sont bonnes. On ne comprend pas tous les mécanismes à l'œuvre dans le sol, mais on fait au mieux pour avoir des modèles les plus proches possibles de la réalité.

Commentaire : Je souhaiterais apporter une nuance. Il y a un aspect important qui s'est mis en place avec le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). Dorénavant, tout projet minier est soumis à une étude d'impact environnemental et social. D'emblée, il est nécessaire pour les projets miniers de faire une étude hydrogéologique, des études sur les impacts environnementaux et sociaux. Par la suite, les permis plus spécifiques pourront être obtenus en appliquant le REAFIE. Il y a des travaux en amont qui doivent être faits avant l'application du REAFIE.

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : Remerciements pour la qualité de la précision.

Question : Est-il possible de classer l'esker du canton Laberge selon les méthodes présentées ? Cet esker n'est pas dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, mais est exploité pour son eau par des entrepreneurs locaux à La Sarre. C'est un esker particulier, avec une eau d'une qualité exceptionnelle. Même si la mine Hécla Québec est à 38 km de chez nous, il y a un chemin d'accès qui traverse l'aire de captation. Il y a également une sablière en activité sur ce périmètre. Il y a quand même des menaces.

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : On est limité par l'étendue géographique de notre mission. Le cœur de cible reste la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Vous avez cependant raison de mentionner que les eskers ne se cantonnent pas aux limites administratives. Pour obtenir la cartographie des eskers de classe II (eskers présentant un potentiel en eau potable), nous nous sommes servis des données issues du Programme d'acquisition sur l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (PACES-AT) réalisés par l'UQAT. Cela explique la délimitation de cette carte qui correspond aux données disponibles sur le territoire municipalisé. Un projet pilote a été conduit pour le secteur Villebois-Val Paradis et Beaucanton (VVB), mais seulement une seule année d'étude a pu être conduite. Une partie du financement provenait de la CRÉ de la Baie James. Cette dernière a été dissoute avant qu'il puisse y avoir des phases II et III, comme c'est habituellement le cas dans ces projets. J'ai eu l'occasion de discuter avec une personne travaillant à la Direction des politiques de l'eau du MELCC, il y a deux mois et ils cherchaient des secteurs municipalisés pour compléter les programmes d'acquisition des connaissances sur l'eau souterraine. Le secteur de VVB a été mentionné et aussi les Municipalités de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami et tout le secteur Chapais, Oujé-Bougoumou, Chibougamau. Mais l'esker que vous mentionnez est très probablement aussi un esker de classe II au sens de la Directive 019.

Question : Quelles sortes d'activités ont préséance ? Est-ce qu'un pompage de l'eau est moins dommageable que l'exploitation d'une carrière ?

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : La sablière va rechercher tout le matériel où il n'y a pas d'eau de prime abord. Cela ne fait pas une contamination directe, mais cela fait comme une plaie à vif. C'est comme si l'on retire toute une zone tampon, notamment le couvert végétal qui joue un rôle extrêmement important dans ce premier mètre. Un déversement pourrait être mitigé si la zone tampon est intègre. Cela ne sera plus le cas si le matériel est excavé jusqu'à proximité de la nappe. La vulnérabilisation, plutôt que la contamination directe, semble être le principal impact des sablières.

Commentaire : Lorsque l'on veut créer une aire protégée, on fait face à un processus très long qui en fin de compte aboutit à un refus par les ministères gestionnaires des ressources naturelles. Si l'on prend le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, les résultats des consultations qui ont duré plus de vingt ans ont été balayés par le MFFP. Il y a un processus de quelques mois lorsqu'un ministère décide d'exploiter la forêt idem pour la création de nouvelles mines. Je ne comprends pas au Québec en 2022 que l'on ne réalise pas un portrait du territoire avec tout ce qui doit être

protégé, en disant que ces parties-là, on les retire à l'exploitation pour des questions de biodiversité, de ressources et de services écologiques. Par la suite, on peut passer à la deuxième étape, qu'est ce qu'on peut exploiter. Le problème est toujours le même, on fait tout de manière séparée. Les retombées économiques priment sur l'évaluation des éventuels impacts sur l'environnement. Tant qu'on n'aura pas un seul processus aussi bien pour les ressources renouvelables que non renouvelables. On surexploite nos ressources, incluant les ressources minérales. Les ressources extraites comme l'or ne sont pas directement utilisées sur le territoire pour des biens de première nécessité. Il va falloir mettre en place un processus de gestion raisonnée des ressources du territoire. Toutes les tables de concertation régionale mises en place dans cette optique ont disparu, car les gouvernements prennent la décision de les faire disparaître. Elles n'ont pas périclité du fait d'un manque d'intérêt ou d'engagement des acteurs locaux.

Arrêt de l'enregistrement du jeudi 26 mai

Vendredi 27 mai

Commentaire (Pierre Corbeil) : Je suis formé à l'école de l'ancien recteur de l'UQAT, Jules Arsenault, à savoir que le degré d'intérêt que vous portez à une problématique ou en enjeu se reflète quant au montant que vous êtes prêt à payer pour les résoudre. L'Abitibi-Témiscamingue compte 148 000 citoyens, ce chiffre peut être arrondi à 150 000. Si les élus municipaux et territoriaux acceptaient de verser 1 dollar par citoyen par année et pendant 5 ans, la survie de la SESAT serait assurée. C'est une approche populationnelle, les MRC avec le plus grand nombre d'habitants contribueront plus que celles avec une plus faible population. Elle est juste et équitable. Les élus, les ex-élus et employés des MRC devraient prendre des notes. Toujours dans la philosophie de feu Jules Arsenault, lorsque 150 000 dollars de fonds ont été levés localement, le levier de pression sera plus fort et permettra d'aller frapper à la porte du Gouvernement du Québec ou du gouvernement fédéral. La probabilité d'obtenir des sommes d'appoint sera plus importante, car l'intérêt local aura, au préalable, été démontré.

Commentaire Claude Balleux (ADN Organisation) : le privé pour le même montant.

Commentaire : Le Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM) peut être présent sur l'aire d'alimentation de la ville d'Amos, mais comment cela se passe pour étendre la superficie des TIAM, ne serait-ce que de 1 m supplémentaire ? À 10 mètres de la crête d'un esker, d'autoriser des gravières/sablères qui fonctionnent à plein régime, sans pouvoir demander un TIAM, vous êtes à l'aise avec ça ? J'espère que vos modèles et vos lignes de délimitations des aires d'alimentation sont précis et qu'ils ne vont pas bouger dans le temps. Sinon, j'aimerais qu'on soit un peu plus exigeant que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et qu'on ait au moins une zone tampon qui permet de suivre les évolutions des aires d'alimentation. Je les ai déjà vues être modifiées.

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : Je suis plus étapiste, sous l'ancien Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), la qualité des polygones des aires de protections était très variable d'une municipalité à l'autre. Pendant vingt ans, certaines aires d'alimentation étaient caractérisées par des ellipses ouvertes. Comment des limitations d'usages ont pu être mises en place dans ce cadre, je ne sais pas. Avec la mise à jour du RPEP et la réalisation de vingt-trois bons polygones, cela règle l'urgence. Par la suite, est-ce que pour chaque nouvel usage une remise en cause des règlements municipaux avec la convocation du député local et des médias

en conférence de presse est nécessaire ? Quand les méthodes et/ou les connaissances seront meilleures, on mettra à jour ces délimitations. Les hydrogéologues sont toujours mal à l'aise de tracer une ligne sur une carte, mais pour un aménagiste, cela prend des délimitations pour être fonctionnel et pour savoir si l'on traite ou non une demande. Commençons par mettre en place des TIAM pour l'ensemble des polygones des aires d'alimentation au sens strict. Même si cette approche est imparfaite, on commence par appliquer le cadre légal en gardant en tête qu'il pourra toujours être bonifié en fonction des connaissances disponibles.

Question : Pour les TIAM, comme pour les aires protégées, la réponse du MERN est : « tant que c'est claimé, tu peux déposer une demande, mais elle ne sera pas traitée. » 40 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est sous claim, 40 % sont exclus, même si tu as le plus beau paysage. Les propriétaires doivent se retirer, ce qui est très rare en Abitibi-Témiscamingue, d'autant plus que les claims sont parfois rachetés avant la date d'expiration. Ce qui fait qu'il n'est pas possible de protéger de nouveaux territoires. Est-ce qu'il y a eu une modification dans la loi qui permet de contrer ce mécanisme ? Cela pourrait expliquer le peu de demandes faites par les MRC.

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : Dans le cas des aires de protection des captages d'eau, la balle est clairement dans le camp des MRC, lors de la préparation de la présentation, la demande n'avait pas encore été faite. Je ne présumerai pas de la réponse du central avec les droits de veto du MERN et du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Pour moi, le test n'a pas encore été fait et les résultats ne sont pas encore comptabilisés. Dans le cas de ces captages, jusqu'à tout récemment on n'avait pas les bons polygones. Cette situation s'est grandement améliorée. Les municipalités et les MRC vont avoir des données plus solides à soumettre pour les demandes de TIAM. La responsabilité est désormais sur les épaules des élus municipaux. Jusqu'ici, les outils à leur disposition étaient insuffisants. Maintenant que l'article 304.1 de la Loi sur les mines existe, il va falloir prendre en compte non seulement des considérations économiques, mais également des questions de santé publique. Un élu municipal a maintenant le pouvoir de protéger la source d'eau potable de sa population des activités minières. La pression est plus forte de ce fait.

Question : Le secteur nord avec la pépinière est plus problématique. Mais il y a aussi les habitations au bord du lac Beauchamp. On sait que ce lac est un petit trou d'eau saturé de maisons, qui étaient des chalets à l'origine. Les systèmes d'épuration des eaux usées inefficaces, cela peut être inquiétant pour une source d'eau avec une pression anthropique plus forte.

Réponse Régis Fortin (Ville d'Amos) : Pour l'aire d'alimentation, la ligne n'est pas très claire, mais cela fait partie des préoccupations. Il y a les habitants, mais également un camping qui est plus facile à contrôler. C'est effectivement un dossier difficile. Le secteur du lac Beauchamp est partagé entre deux municipalités. On est en mesure de bien intervenir auprès de nos propres citoyens. C'est du travail de collaboration entre les deux municipalités pour assurer la protection des eaux du lac.

Question : Il y a des bancs de graviers au nord, est-ce qu'il y a des impacts sur la qualité de l'eau du lac et des études qui permettraient d'avoir des données supplémentaires ?

Réponse Régis Fortin (Ville d'Amos) : On pourra en discuter et les membres du Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES) pourront compléter ma réponse. Plus on chemine vers le nord, plus il y a des bancs d'emprunts et moins il y a de piézomètres. Est-ce que la délimitation formelle ou est-ce qu'elle est le résultat d'un manque de données ? C'est un point qui reste à préciser.

Question : Au GRES, il n’y a pas encore d’étude de l’impact des coupes forestières sur l’eau souterraine. Savez-vous si des études sont menées ailleurs au Québec et si c’est documenté, notamment la question des phénols et de l’oxydoréduction ?

Réponse Yves Leblanc (Richelieu Hydrogéologie Inc) : Il y a peu d’études. Les exemples donnés proviennent d’une étude mandatée par des scieries qui voulaient évaluer les impacts des amas de bois. Des travaux sont menés avec la ville de Trois-Rivières qui puise son eau potable dans des deltas. Cet aquifère est en plein centre-ville. Chaque fois que des activités forestières sont conduites, la qualité de l’eau s’en ressent. Entre autres, toutes les activités pour lesquelles il y a une forte décomposition. Par exemple, une ancienne gravière dans laquelle la nappe phréatique a remonté. Un milieu humide se crée, c’est très bien pour la biodiversité, mais pas pour la qualité de l’eau. Le fer et le manganèse montent en flèche. Je n’ai pas de revue de littérature exhaustive à proposer, seulement mon expérience.

Question : Si l’on continue avec le moratoire, ce sera pour combien de temps ? On ne peut pas utiliser des moratoires comme des pseudos aires protégées.

Réponse Olivier Pitre (SESAT) : Ce serait le temps d’avoir des résultats supplémentaires auprès du GRES et du GREMA. Les précédents présentés se basent sur le principe de précaution défini dans la Loi sur le Développement durable. Ils ne sont pas basés sur la recherche expérimentale. Il existe une méthode d’exploitation forestière sur esker idéale, celle qui va avoir le moins d’impacts sur la qualité de l’aquifère. Mais cela n’a jamais été testé. Le moratoire n’est pas une fin en soi, c’est un outil en attendant d’avoir les informations manquantes. Il est nécessaire de développer une recherche expérimentale portant sur la foresterie optimisée sur esker. Les aires d’alimentation représentent évidemment les secteurs les plus sensibles.

Réponse Vincent Cloutier (UQAT-GRES) : Une précision est apportée en ce qui concerne les dépassements de fer et de manganèse. Des études sont conduites et des prélèvements sont réalisés en Abitibi-Témiscamingue. Le manganèse est naturellement présent dans le matériel des eskers. Une modification des conditions environnementales de ces derniers pourrait être à l’origine d’une mobilisation et d’un relargage du manganèse dans l’eau souterraine. On sait que les normes de santé du manganèse sont de plus en plus basses et que sa présence en Abitibi-Témiscamingue en fait un enjeu important. Des recherches plus poussées sont nécessaires en ce qui concerne la minéralogie des sédiments de l’esker. La foresterie et les changements climatiques doivent être étudiés sur le long terme.

Réponse Yves Leblanc (Richelieu Hydrogéologie Inc) : Lorsque j’ai travaillé sur le Programme d’acquisition de connaissances en eau souterraine (PACES) en Mauricie, on constatait qu’il y avait dans certains puits des dépassements de fer et de manganèse et dans d’autres pas. On voulait aller plus loin en prélevant et en envoyant pour analyse des échantillons de sable pour analyser la composition minéralogique. Il n’y avait pas de lien en ce qui concerne la minéralogie. Les conditions d’oxydoréduction de l’eau étaient en cause. Ces phénomènes pouvaient être d’ordre anthropique, mais également naturel. Plusieurs puits étaient proches des tourbières, avec des capacités d’oxydoréduction négatives. Le peu de fer se fait solubiliser et circule dans l’eau.

Réponse Serge Bastien (SESAT) Le premier moratoire a été obtenu en 2018. La demande porte sur 5 ans avec des questions plus précises et orientées en prenant en compte les connaissances acquises, les connaissances manquantes et les progrès terrain effectués. Dans 5 ans, on sera en mesure de proposer les règles que l’on souhaite mettre en place. Il faut prendre compte les variations naturelles et les potentiels impacts. Il y aurait au moins un cadre qui permet de cheminer plutôt que d’avoir un moratoire qui laisse seulement des éléments en suspens.

Réponse Luc Bossé (OBVAJ) : Si l'on veut pousser des projets de recherche, le MFFP aurait des sites à proposer. Il y a des possibilités d'avoir des sites de recherche.

Commentaire : J'ai 14 ans d'expérience dans le milieu municipal et je n'ai aucune idée des enjeux qui touchent l'eau potable. Je suis étonnée par tous les efforts fournis pour finalement si peu de résultats. La population n'est pas au courant des enjeux.

Réponse Yves Grafteaux (OBVAJ) : Merci pour votre franchise. Dans ce cas, quels sont les modes les plus pertinents pour sensibiliser la population ? Il y a une spécialisation croissante des membres du personnel au sein des municipalités et des MRC. Est-ce que convoquer et organiser des tables de discussion avec les individus responsables des dossiers eau et eau souterraine pourrait être une méthode acceptable pour sensibiliser les élus ?

Question : D'après une étude de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour les petites municipalités, le plus gros problème est que la gestion des activités est dominée par les travaux réguliers, il reste 1 % du temps pour les nouveaux projets. Si le sujet n'intéresse pas la personne ou si la sensibilisation n'est pas faite, les municipalités n'embarquent pas dans les projets. Il y a un manque de communication.

Réponse Pierre Corbeil : L'eau est facilement accessible par le robinet. C'est quand il n'y en aura plus que cela va apparaître comme problématique. Il est nécessaire de prendre conscience que l'on a tous un rôle à jouer et ne pas le déporter sur un organisme ou un gouvernement. Il faut se sentir interpellé et se responsabiliser. Il y a du travail à faire auprès des citoyens, mais aussi auprès des municipalités et des MRC.

Commentaire : En 1995, il y avait plus de 800 groupes environnementaux au Québec, aujourd'hui, il n'en reste pas 100. Le gouvernement a les coudées franches pour décider quels organismes vont être subventionnés et lesquels vont être consultés. L'environnement est le seul domaine pour lequel il n'y a pas de subventions récurrentes. Les groupes environnementaux indépendants sont là pour brasser la cage et pour sensibiliser la population aux enjeux. Ils ont été parmi les premiers à parler des changements climatiques qui sont aujourd'hui des sujets d'actualité. Les thèmes autour des aires protégées sont en débat depuis les années 1970 et l'on commence à en parler plus largement. Les gouvernements ne prennent pas assez en compte les organismes environnementaux et ne leur assurent pas leur indépendance ou leur survie d'un point de vue financier. Or, ces organismes défendent les intérêts des citoyens sur le long terme. Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) comptait 70 membres dans le conseil d'administration. Du jour au lendemain, le gouvernement a décidé que cela ne fonctionnait pas et a proposé de créer les Conférences régionales des élus (CRÉ) à la place. Il y a eu des remous, mais des moyens ont été trouvés pour s'adapter à ce changement. Encore une fois, le gouvernement décide de rebrasser les cartes et de donner les mandats des CRÉ aux préfets. C'est dur par la suite de recréer des structures, de retrouver l'engagement et de remobiliser des participants. Une autre remarque, c'est dommage qu'il n'y ait pas de membres des Premières Nations dans ce forum. C'est important d'avoir leurs points de vue et leurs connaissances sur le territoire et ses problématiques.

Réponse Serge Bastien (SESAT) : Il abonde dans le même sens. L'érosion des supports est assez pathétique. Pour les politiques et les gestionnaires, c'est agaçant d'être face à des organismes très réactifs qui proposent une vision et des actions adaptées au territoire, mais qui ne cadre pas exactement avec les objectifs politiques. Ces organismes génèrent cependant des changements assez incroyables.

Question : La sensibilisation des citoyens et les réponses à leurs demandes sont des enjeux cruciaux. Il remercie la SESAT et l'UQAT pour les efforts fournis dans ces domaines. Cependant, les discours publics sont saturés par l'industrie qui va constamment réorienter les débats vers la création d'emplois, la création de richesses, etc. L'information existe et est disponible, mais les citoyens n'y auront pas un accès égal. Les demandes amenées dans l'espace public dépendent d'un accès à l'information au préalable. Le commentaire d'un membre de l'auditoire confirme l'importance de ces enjeux. Il souligne le manque de coordination et le manque de transfert d'information entre les groupes. Est-ce que les OBV ne devraient pas endosser la réalisation d'un portrait des initiatives citoyennes et municipales, les mandats de la SESAT ne devraient-ils pas être plus orientés dans ce sens ? Quels sont vos avis et comment le mettre en place ?

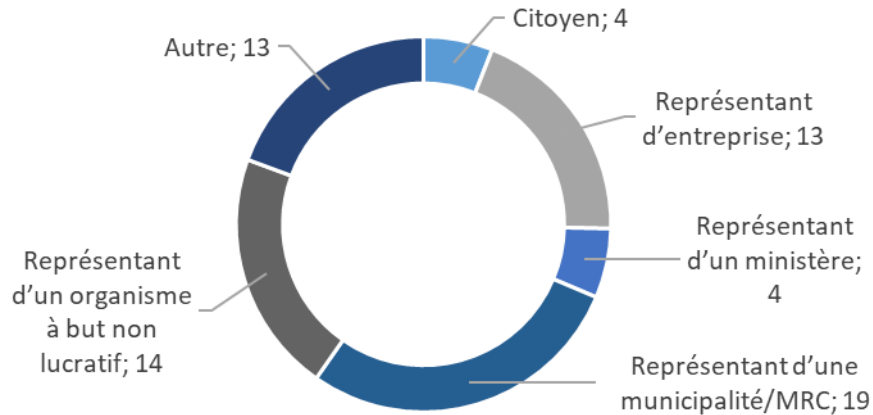
Réponse Luc Bossé (OBVAJ) : On est actuellement vers une évolution des mandats des OBV qui ne portent plus seulement sur l'information, l'éducation et la sensibilisation, mais également sur la mobilisation. On est des OBV récents, moins de dix ans. Même le ministère se demande à quoi vont ressembler les mandats de mobilisation. Ces actions doivent être matérialisées dans l'année qui vient. Les attentes ont une échelle différente entre celles du Ministère et celles adaptées aux enjeux régionaux. Les préoccupations doivent être partagées par bien plus de monde pour avoir une incidence sur les décideurs. L'accès à une information vulgarisée compréhensible pour le plus grand nombre est un travail de longue haleine, mais qui est en cours.

Réponse Yves Grafteaux (OBVT) : C'est tout à fait correct. Trouver des agents de communication en environnement est très difficile, car l'environnement n'est pas la spécialisation la plus prisée. Ce sont des enjeux de longue date. Les mandats sont nombreux, les financements peu élevés. La communication fait partie des choses que l'on souhaite traiter, la communication est un levier central. La critique est bien entendue.

Réponse Jacinthe Châteauvert (CREAT) : Il y a de nombreuses municipalités, mais peu de participants au Forum. Il en est de même avec les MRC. Le mandat de transfert des connaissances, avec le Groupe de recherche sur l'eau souterraine (GRES), auprès des municipalités et MRC permettrait d'assurer un financement à la SESAT. Les DG ne sont pas au fait, mais il est important de s'investir dès maintenant.

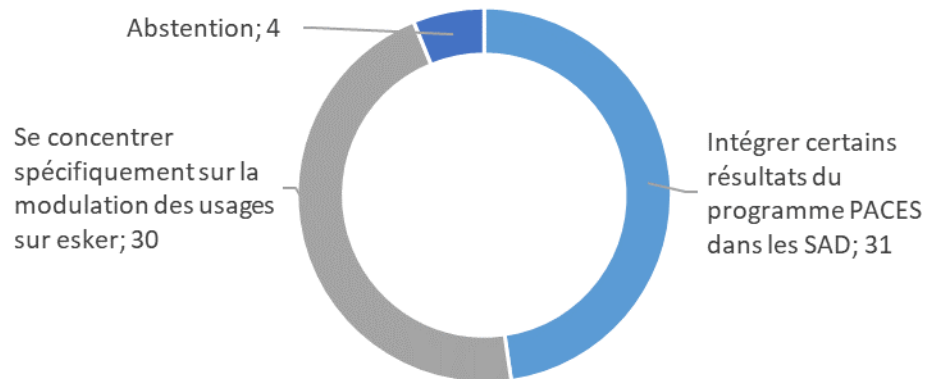
Sondage du public - Résultats

1. À quel titre participez-vous au Forum Esker 2022?

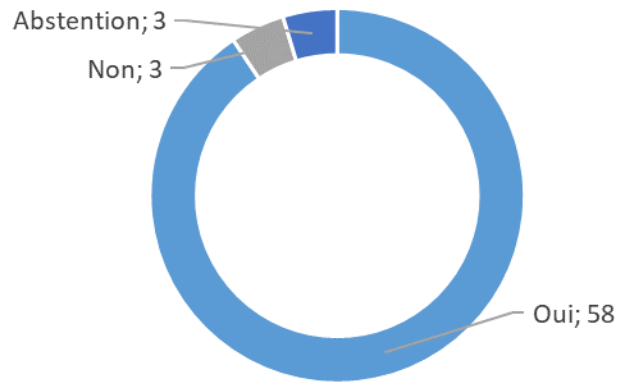


ENJEU #1: Eskers et Aménagement du territoire

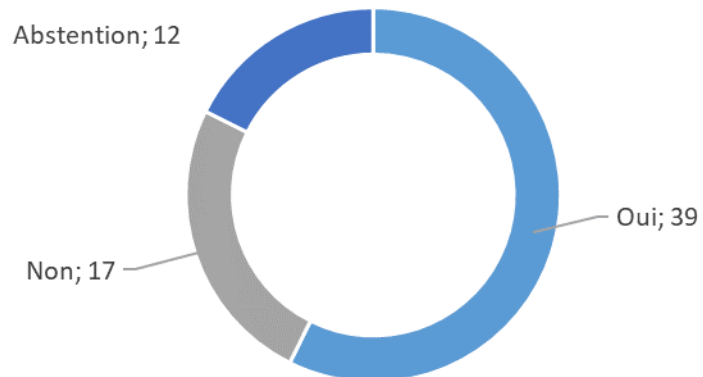
2. Dans les prochaines années, quelle devrait selon vous être la priorité des cinq MRC d'Abitibi-Témiscamingue en aménagement d'esker?



3. Les modulations mises en place par Hydro-Québec pour protéger l'eau souterraine des eskers traversés par son projet de ligne de transport d'électricité 315kV Lebel-Authier devraient-elles être appliquées à toutes les intersections esker – ligne de transport d'électricité?

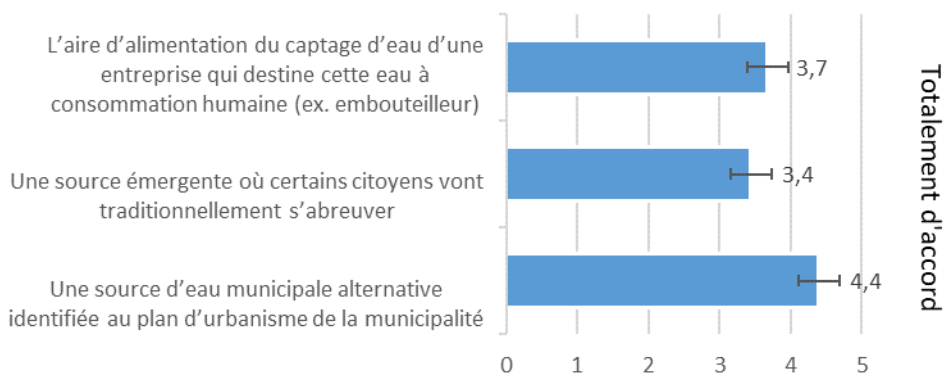


4. Le projet Gazoduq, s'il revoyait le jour, devrait-il développer ses propres modulations visant à protéger l'eau souterraine pour ses intersections gazoduc-esker?

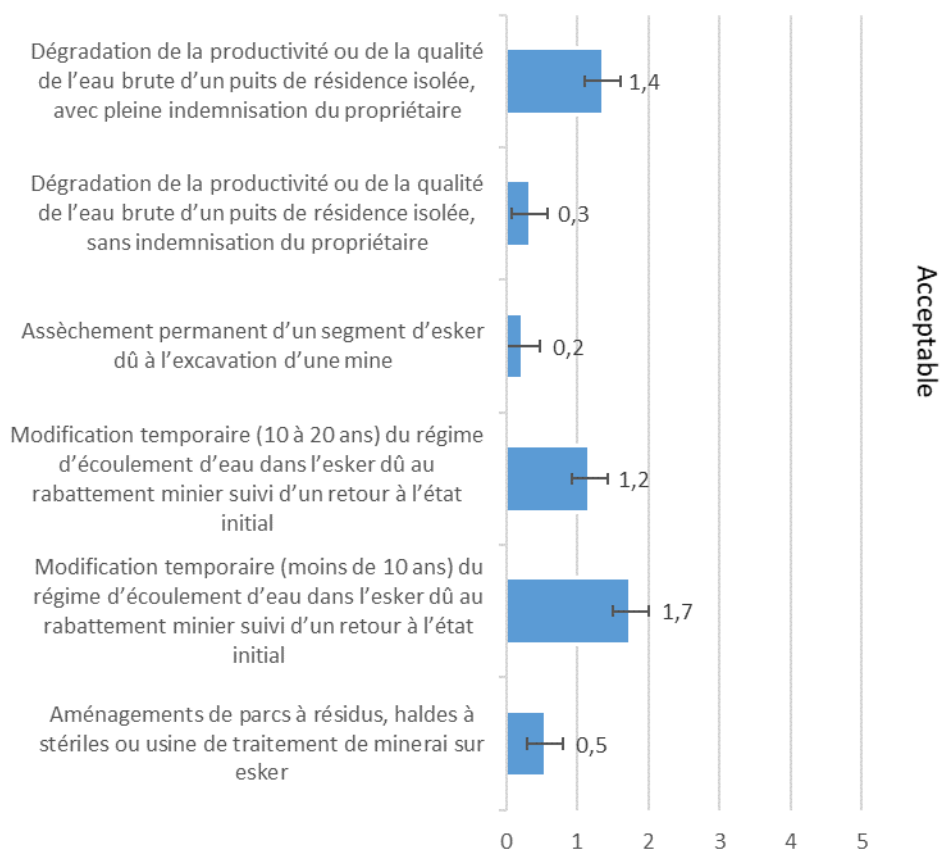


ENJEU #2: Eskers et Mines

5. Jugez-vous les aménagements suivants suffisants comme motifs d'intérêt public pour soustraire un segment d' « esker présentant un potentiel en eau potable » à l'activité minière (LM art. 304)?



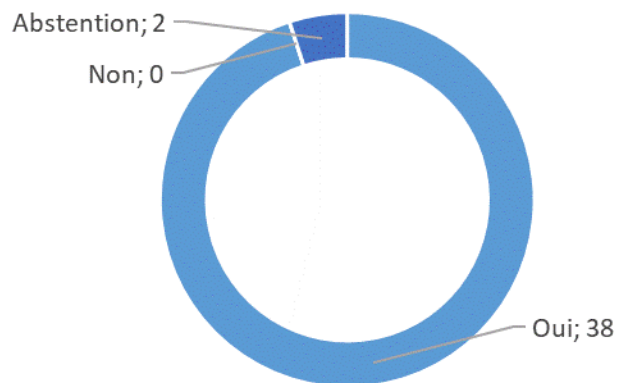
6. Jugez-vous les impacts suivants d'une mine en exploitation sur un esker avoisinant?



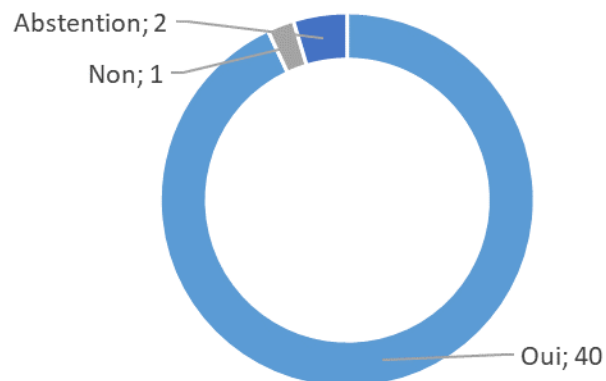
ENJEU #3: Eskers et Eau potable

7. De façon générale, les cinq MRC de la région devraient-elles désigner à leur schéma d'aménagement les aménagements suivants sur esker comme territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)?

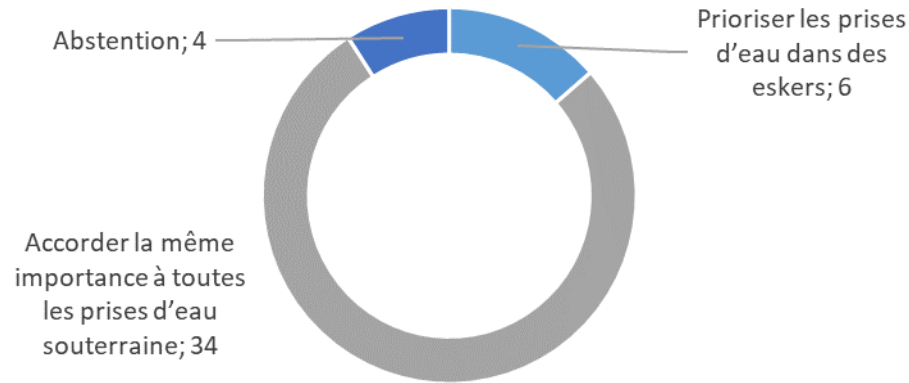
Aires d'alimentation des prélèvements d'eau souterraine >500 pers



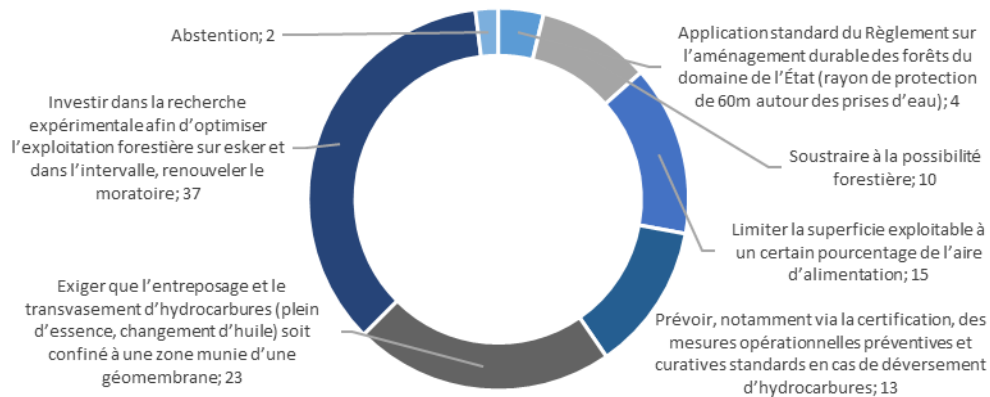
Aires de protection intermédiaires des prélèvements d'eau souterraine 21-500 pers. (rayon fixe de 200m)



8. Voyez-vous une distinction à faire dans la désignation dans les schémas d'aménagement de territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) entre les prélèvements d'eau souterraine approvisionnés par esker aquifère et ceux approvisionnés dans le roc fracturé? Devrait-on prioriser les prises d'eau dans des eskers ou sont-elles toutes d'importance comparable?



9. De façon générale, quel type de modulation souhaiteriez-vous voir le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs appliquer en priorité aux aires d'alimentation d'ouvrages de captage sur esker desservant plus de 500 personnes? (Choisir jusqu'à 3 choix)

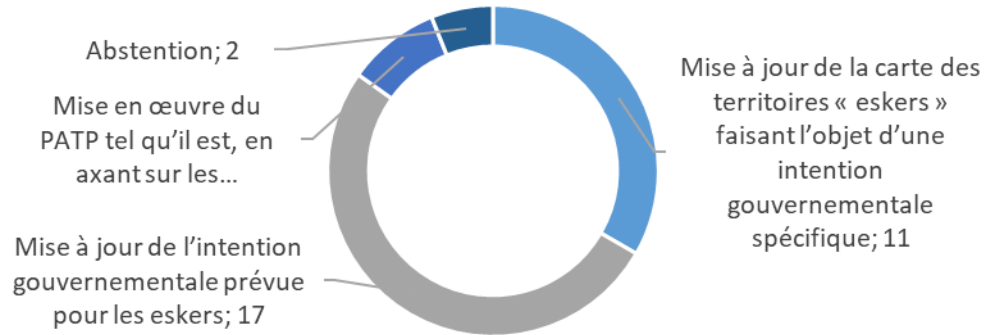


10. En plus des usages agricoles (le *règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* prévoit les contraintes appropriées), de l'exploitation forestière et de l'exploitation minière, quels autres usages devraient selon vous être contraints en priorité dans les aires d'alimentation d'ouvrages de captage sur esker desservant >20 personnes? (Question ouverte)

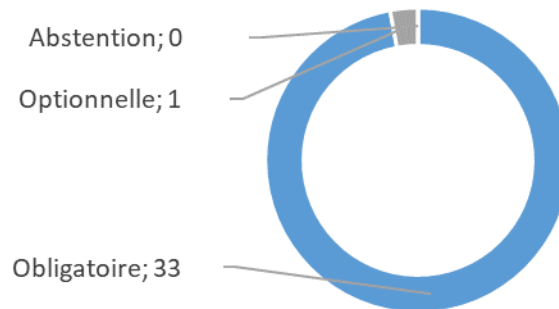
- Gravière sablière
- Entreposage des sels de déglacage
- Sablière et gravière
- Sablière
- Cour à scrap...
- Sablière gravière
- Usage ménagé
- Toute activité susceptible d'émettre des contaminants
- Gravières et sablières
- Gravière
- Sablière & gravière
- Cour à scrap et sablières
- Toutes activités industrielles.
- La pollution récréative (VTT, Ski-Doo, etc.)
- Sablière gravière
- Sel de déglacage
- Sablières et gravières
- "Sablière
- Gravière"
- Agriculture.
- Tout type d'Extraction de matières souterraines
- industriels/commerciaux - risques de déversement
- activité générant tout type de pollution organique ou inorganique
- Dépôts en tranchée et gravières sablières
- "Sablière
- Gravière"
- Activités qui peuvent perturber le milieu naturel
- Toute activités industrielle ou commerciale qui pourrait contaminer l'esker
- Gravière/sablière, station d'essence, garage et tous autres usages susceptibles de déversement et de contamination.
- Gravière sablière, pâtes et papiers
- Voiries et chemins multiusages, usages récréatifs qui y sont reliés, routes et entretien (MTQ), dépotoirs illégaux, sablières et gravières
- Toutes les activités ou les dépôts possible de contaminants industriels ou résidentiel (ménager). + limite des gravières et sablières.
- "1) Toutes les activités industrielles. (Foresterie, mines, entreposage, ect)
- 2) Toutes activités qui produits virus et bactéries (dépotoir, etc)"
- Circuits automobiles
- Voiries, chemins multiusages, dépotoirs illégaux, sablières et gravières, routes et entretien (sels de déglacage), camping collectif
- Minière et foresterie
- Dépôts en tranchée
- Voirie et chemins multiusages
- Voirie et chemins multiusages
- Sablière et gravière
- Gravière, cour à scrap etc
- Gravière et sablières
- Gravières et sablières
- Sablière
- Gravière et sablières
- Gravière

ENJEU #4: Futur de la gouvernance d'eskers

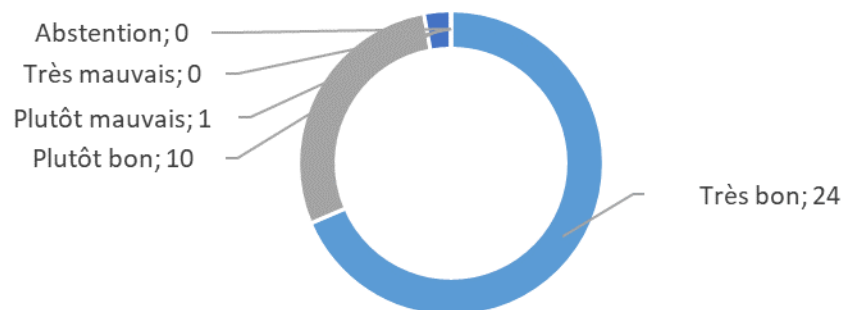
11. Quelle est la priorité selon vous pour la suite du Plan d'affectation du territoire public (PATP) de l'Abitibi-Témiscamingue pour les territoires d'esker fichés?



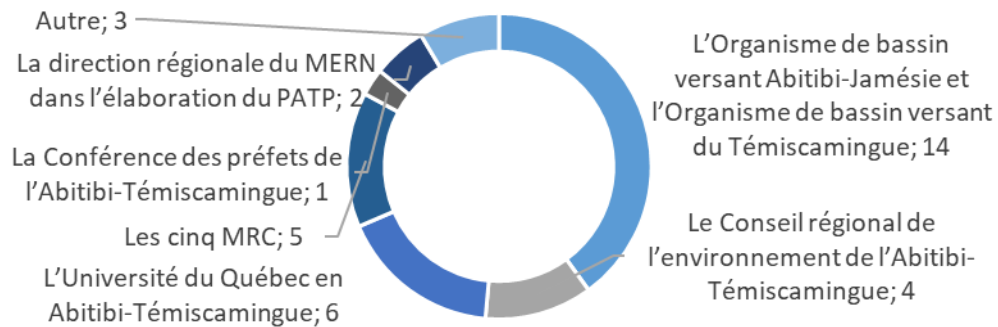
12. La prise en compte de l'eau souterraine devrait-elle *de facto* faire partie du mandat confié aux organismes de bassin versant par le gouvernement du Québec ou devrait-elle demeurer optionnelle?



13. Selon vous la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue fait-elle du bon travail en gouvernance d'esker?

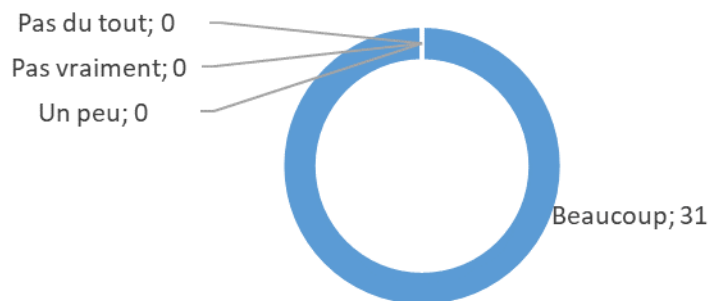


14. Si la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue n'existait plus, qui en priorité devrait selon vous reprendre l'initiative de la gouvernance d'esker en région?



Clôture du forum

15. Avez-vous apprécié ce forum?



16. Faites-nous part de vos commentaires.

- Stimulant! À faire + souvent!
- On aimerai en avoir des forums de cette qualité avec une meilleure fréquence
- Arriver a mobiliser les acteurs manquants: citoyens (dont Première Nations) et acteurs municipaux.
- Très intéressant, trop court!
- Il est impératif d'assurer le financement de la SESAT de façon durable.
- À répéter dans un intervalle plus court , genre 3 ans . Faire la tournée des Conseils des maires de nos 5 MRC.
- Plus grande fréquence de ce type d'événement et réduction des coûts d'inscription, pour en assurer l'accessibilité à tous. Moins de pub des minières : ça va qu'ils soient partenaires, mais pas nécessaire de leur donner une tribune si privilégiée.
- "Allouer plus de temps aux présentations ;
- Mobiliser au moins 1 représentant par municipalité en région;
- Avoir une présence des Premières Nations;
- Avoir une présence de l'industrie forestière."

Sélection de photographies et de citations

(Photographe : Yves Grafteaux, 2022)



*« J'ose formuler le souhait suivant : Si nos MRC acceptaient de verser un dollar par citoyen pendant cinq ans, on ferait vivre notre Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue. »
 (P. Corbeil, Ministre régional 2003-2012, Maire de Val-d'Or, 2013-2021)*





« Pour moi la priorité No 1 c'est vraiment de maintenir la gouvernance [de l'eau souterraine] et pour ça, ça veut dire aussi de maintenir la SESAT. »
(V. Cloutier, UQAT)





« Quand je suis arrivé ici en Abitibi mon premier site d'échantillonnage ça a été un lac typique sur esker, avec une forme parfaitement circulaire et une eau très transparente. Tout de suite je suis tombé en amour avec ces écosystèmes-là. » (G. Grosbois, UQAT)





« C'est un peu le message que je veux passer moi. Faut travailler en équipe et il faut continuer à soutenir nos organisations qui ont une expertise vraiment importante, dont la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue. » (J. Châteauvert, CREAT)





*« Avec les cartes de potentiel aquifère qu'on a, ce serait un début de réserver pour les générations futures des sources d'eau potentielles. »
(Y. Leblanc, Richelieu Hydrogéologie Inc.)*





« La préoccupation partagée par le plus grand nombre de parties prenantes rencontrées est la protection des eskers » [dans le cadre des consultations sur le projet de ligne de transport 315kV Lebel-Authier] (D. Guillemette, Hydro-Québec)





« On est assis sur les épaules de défricheurs qui ont déjà fait le plus gros du travail en créant des précédents en aménagement d'esker. Ça fait partie des objectifs de ce forum, de mettre ces précédents-là en lumière pour pouvoir les transférer à d'autres territoires. » (O. Pitre, SESAT)





« Les eskers rendent aussi des services écologiques très importants. Les propriétaires de puits privés, eux aussi ont le droit à une eau de qualité et en quantité suffisante. »
(C. Cornille, CREAT)





« On demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de soustraire tous les eskers de la région à l'activité minière. Ça ouvrirait la voie à plusieurs choses extraordinaires, comme la poursuite de nos objectifs en termes d'aires protégées. » (R. Turgeon, Mining Watch)





« L'eau c'est un bien public. Ça n'appartient à personne, le gouvernement en est le fiduciaire et les informations sur les prélèvements d'eau doivent être accessibles à tous en continue et sans qu'on ait à passer par les méandres de demandes d'accès à l'information. » (S. Bastien, SESAT)





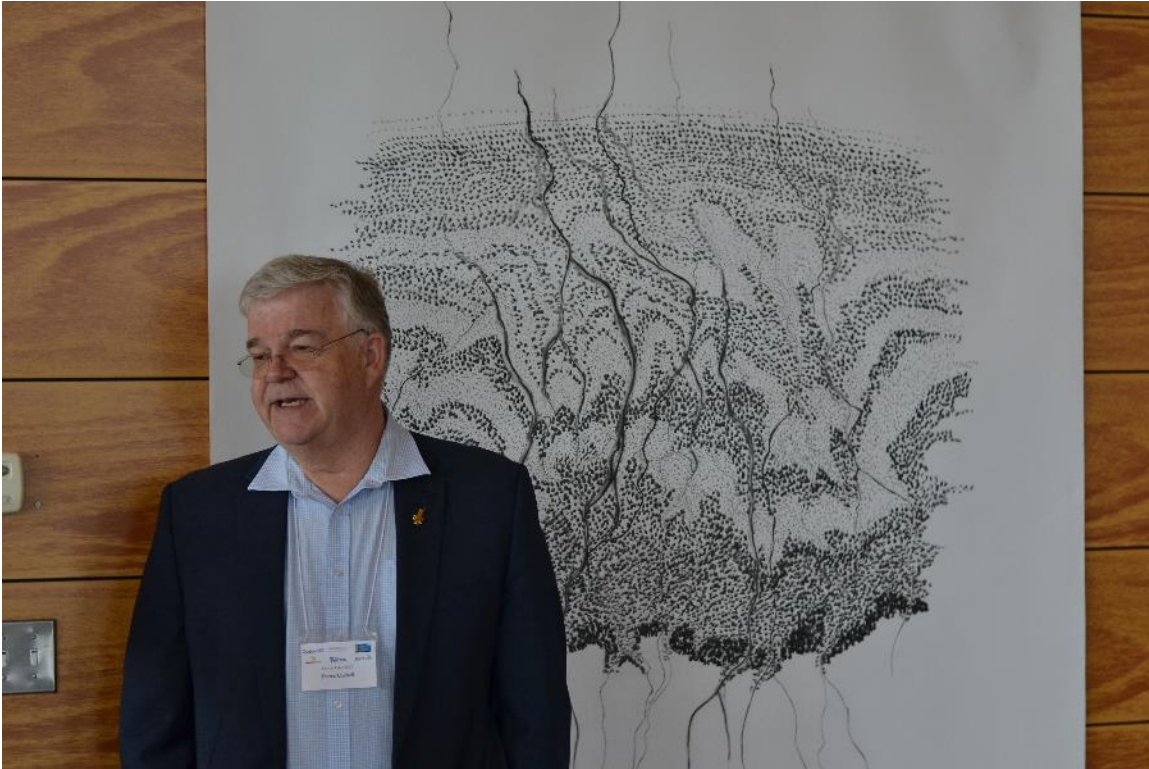
« L'idée que les informations [les débits de prélèvements d'eau compilés en vertu du Q-2, 4.14] ne soient pas divulguées au public, c'est contre-nature actuellement dans l'industrie [minière]. »
(M. Julien, Mines Agnico-Eagle Ltd.)





« [Sur la désignation des aires d'alimentation de >500 personnes comme TIAM] La conscientisation sur la protection de sources d'eau souterraines, je crois qu'elle est là, qu'il y a un consensus et que cette protection doit être mise en place. » (R. Fortin, Ville d'Amos)





*« Seuls on ne peut pas y arriver. La SESAT c'est un grain de sable dans l'esker. La seule façon de faire pression sur ce qui se passe au-dessus de nous, c'est de faire pression tous ensemble. »
(Y. Grafteaux, OBVT/ROBVQ)*



